

DATE DE CONVOCATION : 19 JANVIER 2017

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - M. CLERC - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGIER - J.P. SIMON - K. GAI - M.A. CHEVALIER - C. BONNEAU - G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA - P. ORMECHE - P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. FULPIN - K. PERROIS - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR : E. RAMBEAU donne pouvoir à M. CLERC - S. HIBON-MINET donne pouvoir à K. GAI - C. MESLIER donne pouvoir à C. FULPIN - S. LABROUSSE donne pouvoir J.L. LEVESQUE.

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT: E. RAMBEAU - S. HIBON-MINET - C. MESLIER - S. LABROUSSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: M.A. CHEVALIER

OBJETS : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIÈRE MIXTE DÉPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet modificatif des statuts du Syndicat mixte de la fourrière approuvé par le Comité Syndical lors de sa séance du 12 Novembre 2016.

VU l'exposé de Monsieur le Maire rappelant que la modification porte seulement sur le changement d'adresse du siège du syndicat qui désormais est situé 3 rue d'Alexandrie - Ma Campagne - 16000 Angoulême (Article 4).

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification de statuts.

Après en avoir délibéré, **PAR 23 VOIX POUR**, le Conseil Municipal approuve la proposition de modifications des statuts ci-dessus

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE